



Photo : ap

Le Luxembourg, avec 43,8 % de résidents étrangers, a une situation quasi unique au monde. La représentation démocratique est clairement déséquilibrée et les pistes pour y remédier sont multiples mais concrètes.

Vers un droit de vote élargi pour les étrangers?

Le droit de vote des étrangers aux législatives est devenu une question à laquelle les politiciens ne vont pas pouvoir échapper. Les avis divergent, mais le besoin d'une représentativité plus juste fait son chemin.

La société civile, avec la conférence «*Quel droit de vote pour les étrangers au Luxembourg?*», aujourd'hui à la Chambre de commerce, relaie une revendication de longue date de l'Association de soutien aux travailleurs immigrés (ASTI). Le monde économique luxembourgeois, largement dominé par les étrangers, revendique lui aussi cet élargissement du droit de vote pour peser sur un monde politique en mal de représentativité.

De notre journaliste
Audrey Somnard

Si tout le monde se dispute désormais pour revendiquer le fait d'avoir initié le débat sur la question de l'ouverture du droit de vote aux législatives aux étrangers, la présence à la conférence des présidents de trois chambres professionnelles – Chambre de commerce, Chambre des salariés, Chambre des fonctionnaires et employés publics – et du président de la Chambre des députés est un indice fort que la question taraude toute la société civile, même si

les politiques tardent à prendre position. Ces dernières semaines, Etienne Schneider et Jean Asselborn (LSAP) ont clairement pris position pour une ouverture aux étrangers du droit de vote. Pour Sérgio Ferreira, porte-parole de l'ASTI, la société civile s'intéresse désormais de près à la question du pouvoir législatif et de sa représentativité: «Il y a une énorme proportion de la population qui ne participe pas aux élections. Maintenant que l'on touche au porte-monnaie avec des mesures d'austérité, les gens commencent à s'intéresser à la politique. Nous n'avons pas de parti pris, nous souhaitons une ouverture du débat.»

Si tous les interlocuteurs s'accordent à faire le constat d'un déficit démocratique, les solutions proposées sont elles différentes. L'ASTI prône une ouverture pure et simple du droit de vote aux étrangers, avec une clause de résidence de cinq ans comme c'est le cas actuellement pour les élections communales. Pour sa part, la Chambre des fonctionnaires et employés publics mise sur une obtention plus massive de la double nationalité. «Quelque 15 600 étrangers ont obtenu la double nationalité, donc le droit de vote, constate Emile Haag, le président de cette chambre professionnelle. Et la seule chose qui pourrait être un obstacle à l'obtention de la nationalité luxembourgeoise, c'est l'apprentissage du luxembourgeois, auquel les francophones sont particulièrement résistants. Pourtant, notre avantage est bien de pouvoir passer d'une langue à l'autre. Si l'on donne le droit de vote aux non-luxembourgeois, cela change toute la base de l'État. Cela bouleverserait l'échiquier politique et ferait vaciller l'intérêt national du pays.»

Ceux qui construisent le pays

De multiples partenaires de la société civile se sont ralliés, sous la bannière du collectif «*Making Luxembourg*», à l'idée que le Luxembourg se construit grâce aux résidents de toutes nationalités et aux frontaliers. Le collectif soutient donc un dialogue ouvert et constructif sur la question de

l'ouverture du droit de vote aux étrangers. Un débat venu du monde économique, mais qui touche aujourd'hui le monde politique avec des déclarations récentes des ministres de l'Économie, Etienne Schneider, et des Affaires étrangères, Jean Asselborn, en faveur de cette ouverture.

ne resterait ouvert qu'aux nationaux, assorti d'un assouplissement des conditions d'obtention de la nationalité: «Il faut abaisser le vecteur de la langue qui est vu comme un obstacle, revoir les conditions de résidence. Il faut, d'ici aux prochaines élections, consulter les étrangers sur des plateformes virtuelles pour qu'ils puissent faire connaître leur opinion, et avant tout leur intérêt», note Pierre Gramagna, directeur de la Chambre de commerce.

Actuellement, la majorité des électeurs sont traités à ce que les gouvernants s'adaptent à un nouvel électoral. Pour Emile Haag, il s'agirait avant tout de servir les intérêts du secteur privé: «Il ne faut pas être naïf: l'intérêt du patronat est de peser sur les salaires publics pour qu'ils baissent et que cela soit aussi répercuté sur le secteur privé.» Cette possibilité d'ouvrir le vote aux non-nationaux serait une première en Europe.

reusement résistants. Pourtant, notre avantage est bien de pouvoir passer d'une langue à l'autre. Si l'on donne le droit de vote aux non-luxembourgeois, cela change toute la base de l'État. Cela bouleverserait l'échiquier politique et ferait vaciller l'intérêt national du pays.»

Du côté de la Chambre de commerce, on adopte une position intermédiaire avec un droit de vote qui

«Refresh Democracy»

Les organisations politiques de jeunesse ont planché sur la question de l'accès au vote des étrangers.

La plateforme «*Refresh Democracy*» regroupe l'ASTI et les organisations politiques de jeunesse CSJ, JSL, JDL, Jonk Lénk, déi jonk gréng et les Jeunesses communistes. D'après ce regroupement, les trois piliers de revendications sur lesquels s'appuie son action sont l'ouverture d'esprit des organisations, la facilitation et l'élargissement du droit de vote communal et la revalorisation du suffrage universel. La plateforme a discuté notamment de l'ouverture de l'accès au vote des étrangers pour les élections législatives. Tous les participants se sont déclarés pour intégrer les étrangers dans le processus démocratique.

Pour Serge Wilmes, président des CSJ, la question mérite d'être posée. Mais parmi les modalités d'accès au vote il opère une distinction: «On peut s'imaginer que les étrangers puissent un jour voter aux élections législatives. Mais il faut bien trancher entre le fait de pouvoir voter, pour lequel nous sommes d'accord, et se faire élire. Là nous pensons que la nationalité luxembourgeoise doit être une condition. L'élargissement du droit de vote aux étrangers est donc quelque chose d'envisageable, avec une condition de cinq ans de résidence», comme c'est déjà le cas pour les élections communales.

Une conférence thématique

La Chambre de commerce et la Chambre des métiers œuvrent en faveur de la capacité d'intégration des étrangers au Luxembourg. Environ trois salariés et créateurs d'entreprises sur quatre ne sont pas luxembourgeois. «Les entreprises sont de vrais laboratoires d'intégration et d'échanges entre luxembourgeois et étrangers. En l'absence des ressources transfrontalières – et notamment des hommes et des femmes travaillant dans nos entreprises – l'économie luxembourgeoise et le pays tout entier tels qu'ils rayonnent aujourd'hui cesseraient tout simplement d'exister», note la Chambre de commerce dans un communiqué.

Conscientes du déficit démocratique actuel, la Chambre de commerce et la Chambre des métiers organisent, en étroite collaboration avec l'Association de soutien aux travailleurs immigrés (ASTI), une conférence sur le thème du droit de vote pour les étrangers au Luxembourg. Représentants syndicaux, politiques et de la société civile seront présents pour présenter leurs différents points de vue et participer à un débat.

La conférence aura lieu aujourd'hui, à partir de 17 h 30 dans les locaux de la Chambre de commerce, 7, rue Alcide-De-Gasperi, Luxembourg-Kirchberg.

43,8

LE CHIFFRE

En 2012, les résidents étrangers représentaient 43,8 % de la population du Grand-Duché. À moins que la loi sur la double nationalité ne freine considérablement le phénomène, la population luxembourgeoise étant vieillissante, la proportion d'étrangers résidant au Luxembourg ne va cesser d'augmenter. D'où une sérieuse problématique de représentation démocratique si la barre des 50 % est franchie à l'avenir.